



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 16 avril 2024 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
 Madame Josée Ossio
 Madame Isabelle Grenier
 Madame Johanne Laurin
 Monsieur Charles Guérard
 Monsieur Nicolas St-Gelais
 tous conseillers et formant quorum

Est absent : Monsieur Sébastien Hallé

Sont également présents: Monsieur André Rousseau, directeur général
 Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
 Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme

Est absente : Madame Anick Marceau, trésorière

Est présente à distance : Madame Caroline Fortin-Dupuis,
 directrice des communications

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

83-24 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour des travaux de réfection et d'éclairage de la rue Jandomien;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

84-24 3. **ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ÉCLAIRAGE DE LA RUE JANDOMIEN**

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux de réfection de la rue Jandomien, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public le 23 février dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 2 avril 2024, la Ville a procédé à l'ouverture des cinq soumissions;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions par la firme Tetra Tech QI, la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 2 932 307,16 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la somme de 2 677 296,21 \$ taxes nettes nécessaire à l'octroi du contrat est disponible à même l'excédent de fonctionnement accumulé (surplus);

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible à une aide financière potentielle de 1 834 009 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour travaux de réfection de la rue Jandomien à la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 2 932 307,16 \$, toutes taxes incluses.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 439 846,07 \$ correspondant à 15 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de pouvant être rencontrés dans le cadre des travaux, lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général.

D'AUTORISER que le financement soit pris à l'excédent de fonctionnement accumulé (surplus).

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

85-25 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard appuyé par Johanne Laurin et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h13.

ADOPTÉE



GAÉTAN PAGÉAU
Maire



Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière